

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-029

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2023

Sommaire

84_DISP_Direction interrégionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / DISP - Service du droit pénitentiaire

73-2023-01-17-00006 - CP AITON - arrêté CSA S - EP 2022 (2 pages) Page 3

73-2023-01-17-00005 - MA CHAMBERY - arrêté CSA S - EP 2022 (2 pages) Page 6

84_DISP_Direction interrégionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

73-2023-01-17-00006

CP AITON - arrêté CSA S - EP 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 17 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du CP AITON

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du CP AITON les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UFAP UNSa Justice	CADET Annabelle	SALVAN Delphine
UFAP UNSa Justice	DUPLOUY Manuel	CHAILLOU Audrey
UFAP UNSa Justice	LONGFORT Teddy	PAILLART Jordan

FO Justice	DESCOUT Nicolas	LEMAN Camille
------------	-----------------	---------------

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement du CP AITON est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Fait le 17 janvier 2023

L'adjointe au chef d'établissement,

Marion BARTHELEMY

84_DISP_Direction interrégionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

73-2023-01-17-00005

MA CHAMBERY - arrêté CSA S - EP 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 17 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial de la MA CHAMBERY

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial de la MA CHAMBERY les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
SPS	SANTINI David	BARBET Benoit
SPS	POTREL Thierry	HUSSER Charles
UFAP UNSa Justice	GRAS Alexandra	TABARY Philippe

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement de la MA CHAMBERY est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Fait le 17 janvier 2023

Le chef d'établissement,

Franck LAMOLINE